

**ECOLE NATIONALE
SUPERIEURE DES
BIBLIOTHEQUES
- LYON -**

*LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE
ET LES AUTRES ORGANISMES DE DOCU-
MENTATION AU SEIN DE L'UNIVERSITE.
(L'EXEMPLE
DU
BURUNDI)
PAR*

H. MUNUNI



1974 - 75.

MEMOIRE

PRESENTE POUR L'OBTENTION

DU

DSB

SOUS LA DIR. DE J. FONTVIELLE

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE ET LES AUTRES ORGANISMES
DE DOCUMENTATION AU SEIN DE L'UNIVERSITE.

(Exemple du Burundi)

O. INTRODUCTION.

Dans toutes les écoles des bibliothèques, les professeurs de catalographie insistent toujours sur l'importance que revêt la lecture attentive des parties liminaires d'une oeuvre et sur la fragilité des informations apportées par son titre en vue de l'établissement des vedettes-matières. Cette règle d'or de tout catalographe n'a pas manqué de me susciter quelques hésitations au moment où je cherchais le titre de ce mémoire, titre dont j'avais d'abord retenu seulement la première partie. Il s'est alors posé le problème de limiter le sujet : un travail de bibliothéconomie spécialisée comparée m'aurait logiquement conduit à parler des bibliothèques universitaires, des bibliothèques d'instituts, des séminaires et des bibliothèques de service au sein des universités d'une façon générale et dans le monde entier, ce qui n'est pas possible dans un travail de ce genre.

Quand j'appris que Monsieur Fontvieille, mon ancien professeur de bibliothéconomie à l'école de bibliothécaires, archivistes et documentalistes de l'Université de Dakar, actuellement conservateur à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, était disposé à diriger les mémoires des futurs conservateurs africains de la présente promotion, j'ai été tenté d'axer mon étude sur un aspect de bibliothéconomie africaine. L'inexistence des documents allait pratiquement me décourager lorsque, en accord avec mon directeur de recherche, j'ai finalement opté pour un plan de travail intermédiaire : étudier les problèmes posés par l'existence d'organismes de documentation à côté d'une bibliothèque centrale au sein d'une même université d'une façon générale en se contentant, quant aux documents, de la matière première existant sur place, ce qui explique l'importance donnée aussi bien à l'historique du problème en France qu'à son état actuel, pour déboucher sur un exemple plus concret, celui de la Bibliothèque Universitaire de Bujumbura que j'ai dirigée jusqu'à la veille de mon inscription à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques.

.../...

Compte tenu de cette dualité et de l'inexistence des documents concernant l'Afrique, un certain déséquilibre, dont je suis conscient frappera le lecteur non informé. Il n'était pas possible de l'éviter. La situation de Bujumbura se retrouve dans la plupart de jeunes universités africaines : si certains pays moins développés réussissent à financer entièrement leurs universités, d'autres dont les moyens financiers sont très limités n'y parviennent pas. Les gouvernements sont dès lors obligés de recourir à l'aide extérieure qui se traduit presque toujours par la prise en charge d'une ou de plusieurs facultés par un pays européen. Si cette aide était presque exclusivement accordée par l'ancienne puissance coloniale aux premiers jours de l'indépendance, elle est actuellement diversifiée. C'est ainsi qu'au Burundi, la Belgique finance la faculté des sciences et de droit ; la France la faculté de médecine et la Suisse prend entièrement en sa charge la faculté des sciences économiques et sociales.

Les bibliothèques des trois facultés sont naturellement financées au même titre que tous les autres services "facultaires". Comme vous vous en doutez, cette coopération internationale ne va pas sans causer quelques problèmes bibliothéconomiques. Je traiterai de ces difficultés après le premier chapitre qui sera consacré à l'évolution historique du problème et la situation actuelle. Un accent particulier sera mis sur les bibliothèques universitaires françaises.

Un troisième chapitre prendra la forme de quelques réflexions personnelles sur ce que devrait être la "Bibliothèque Universitaire" en Afrique. Je tenterai de la définir, de voir si celle-ci n'exige pas une conception originale voire inédite. Quant aux quelques réflexions ayant trait à la réforme de l'enseignement supérieur au Burundi que vient de décréter le Président de la République, elles sont le premier coup de pioche d'une étude bibliothéconomique que je me propose d'entreprendre ultérieurement si cela est possible.

.../...

1. LE PROBLEME VU DANS SON ENSEMBLE.

1.1. HISTORIQUE.

Le problème des rapports des bibliothèques universitaires et autres organismes de documentation au sein de l'université n'est pas nouveau. Il a été soulevé pour la première fois au lendemain de la dernière guerre mondiale mais il revêt un caractère universel. Néanmoins, il se pose différemment dans chaque pays, voire dans chaque université d'un même pays.

En France, la situation des bibliothèques d'instituts et de laboratoires avait déjà fait l'objet pour la première fois en 1945, suite aux premières journées d'étude des bibliothèques universitaires, d'un important rapport de M. Pitanque, conservateur à la bibliothèque universitaire de Montpellier.

En 1954, une enquête fut menée auprès des bibliothèques universitaires françaises et un rapport donnant un aperçu de la situation en 1955, montrant les aspects nouveaux du problème, avec quelques conclusions pratiques fut présenté par Mme Yvonne Ruyssen, conservateur au service technique de la direction des bibliothèques de France, à l'occasion des journées d'étude des bibliothèques universitaires, du 19 au 21 décembre 1955.

Le rapport de Mme Yvonne Ruyssen se limite aux universités de province à l'exception de celle de Strasbourg. L'auteur du rapport, en citant M. Pitanque, relève l'extrême diversité de ces bibliothèques due en premier lieu à la diversité même des établissements ou des services auxquels elles se rattachent et à l'absence de toute organisation d'ensemble. Il note que les bibliothécaires français n'auraient pas dû s'interroger périodiquement sur tous les problèmes que leur posent les rapports avec les bibliothèques d'instituts et de laboratoires si la circulaire ministérielle du 10 janvier 1923 avait été appliquée. Cette circulaire prévoyait une coordination entre la bibliothèque universitaire et les bibliothèques d'instituts pour le choix des achats. Malheureusement cette coordination ne fut que très rarement effectuée : elle se borna ici ou là à des fichiers de catalogues collectifs.

.../...

Elle n'a pu être complètement appliquée qu'à Montpellier, où, depuis 1924, aucun livre n'est acheté dans un institut, un laboratoire ou une section de faculté, sans être inventorié, et catalogué à la Bibliothèque Universitaire, puis contrôlé par elle en tant que dépôt. Dans ce rapport, le lecteur ne doit pas s'attendre à des solutions définitives : il s'agit d'une simple compilation des expériences de chaque bibliothèque universitaire de province.

Le conservateur au service technique de la Direction des Bibliothèques de France conclut en ces termes :⁽¹⁾ " Il ne suffit pas de discuter sur les avantages ou les inconvénients d'une centralisation ou d'une décentralisation, ni, d'opposer d'une manière toute formelle les bibliothèques spécialisées aux bibliothèques encyclopédiques. Il ne faut pas uniquement songer à ces bibliothèques par rapport au présent, à l'immédiat, mais voir aussi les perspectives d'avenir. On ne peut pas non plus poser le problème des bibliothèques isolément, indépendamment des problèmes généraux de l'enseignements supérieur et de la recherche scientifique".

Dans cette évolution historique des bibliothèques d'instituts, se pose un problème de terminologie, problème qui explique peut-être la complexité de la nature même de ces bibliothèques. Qu'appelle-t-on, en fait, "autres organismes de documentation" au sein de l'Université ? S'agit-il des bibliothèques de facultés ? de laboratoires ? d'instituts ? ou s'agit-il tout simplement de l'ensemble de ces bibliothèques ?

Déjà en 1955, on reconnaissait qu'il n'était pas toujours aisé de discerner dans l'éparpillement de petits fonds de livres, disséminés dans divers services d'une faculté, ce qui peut ou non mériter le nom de bibliothèque ; de découvrir le fonds plus ou moins confidentiel mis sous clé dans le bureau d'un professeur - parfois mêlé à ses propres livres et accessible à des rares privilégiés, de dénombrier les collections d'un même laboratoire éparses dans différentes pièces au gré des recherches de chacun.

(1) DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE - Paris.-

Journées d'études des bibliothèques universitaires. 19-21 décembre 1955.

Rapports préliminaires..... Paris D.B.F., 1955. P.30

Il faut tenir compte de l'imbrication de certains services, des remaniements qu'entraînent les créations ou les transformations de chaires. Il faut distinguer les bibliothèques de professeurs et de spécialistes, de celles qui, grâce à une salle de travail plus ou moins régulièrement ouverte, peuvent être utilisées par des étudiants.(2)

Aujourd'hui ce problème de terminologie n'est pas encore résolu. Dans une communication de M. Dumas-Flocia, bibliothécaire à l'Université de Nice, communication présentée à la journée d'étude organisée par l'Association de notre école à Villeurbanne le 22 février de cette année sur le thème : " Les bibliothèques universitaires et les autres organismes de documentation au sein de l'université", il est précisé que les bibliothèques des universités présentent des caractères très variés quant à leur situation administrative, quant à leurs appellations, à leur importance, à leur qualité, à leur gestion. Il existe donc bien un problème de langage qui explique peut-être, comme je l'ai dit précédemment, la complexité des rapports et les difficultés de gestion que posent ces "bibliothèques" à la Bibliothèque Universitaire.

D'une façon générale, on peut dire que le développement rapide des enseignements, notamment dans les sciences appliquées depuis une vingtaine d'années, a provoqué ou en tout cas a favorisé, au fur et à mesure des nécessités la multiplication d'un nombre important d'organismes universitaires ou para-universitaires. La création de centres de documentation ou de bibliothèques allait de pair avec ces organismes, mais malheureusement, aucun plan d'ensemble, aucune étude préalable n'ont suivi ce mouvement. Devant cette situation de fait, par manque de personnel, de crédits ou de locaux, les responsables des bibliothèques universitaires se sont effacés et ont plus ou moins fui devant les responsabilités qui étaient les leurs, préférant laisser jouer à d'autres établissements le rôle qui leur incombait vis-à-vis des étudiants ou des chercheurs.

(2) Ibid, p.2

Mais neut-on vraiment les condamner ? Le problème est ardu. Il faut le reconnaître, tout comme Monsieur Poindron, Inspecteur Général des Bibliothèques de France et Adjoint au Directeur des Bibliothèques et de la Lecture Publique, prenant la parole au colloque international tenu à l'Université de Liège du 20 au 21 octobre 1965 sur le thème " Les Bibliothèques Universitaires devant l'explosion démographique et l'accroissement de l'édition : ⁽³⁾

" Le point essentiel c'est d'arriver à une coopération entre la Bibliothèque Universitaire et les bibliothèques qui existent au sein de l'Université. Il est paradoxal qu'à une époque où, bien que croissant d'année en année, les moyens restent quand même au-dessous de nos exigences, il y ait quelquefois au sein de l'université deux catégories de bibliothèques, la Bibliothèque Universitaire et les autres. Il faut absolument que, sous des formes qui peuvent être variées, s'institue au minimum une coopération étroite. Je n'en dirai pas plus long car c'est un problème délicat. Nous n'en sommes en France, qu'à son étude. Je crois qu'une solution est possible : elle est possible, précisément, si chacun prend conscience qu'il s'agit là non pas de satisfaire de petites préoccupations ou égoïstes de Bibliothécaires ou de Professeurs, mais qu'il s'agit simplement de mettre les connaissances à la disposition de tous"

1.2. SITUATION ACTUELLE EN FRANCE.

Après cet aperçu historique, il faut essayer de dégager une synthèse de la situation actuelle de ces "bibliothèques" dans leur rapport avec la bibliothèque universitaire.

Au moment où je rédige cette étude, je ne suis malheureusement pas en possession du document de synthèse que l'Association de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques avait promis de nous faire parvenir au terme du dernier congrès tenu à Villeurbanne en février dernier.

(3) Les bibliothèques universitaires devant l'explosion démographique et l'accroissement de l'édition. Colloque international tenu à l'Université de Liège du 20 au 21 octobre 1965.-

Liège; Université de Liège, 1967. p.59.

L'aperçu de la situation que je présente ici est donc le fruit des notes prises lors du congrès ainsi que des renseignements contenus dans les quelques communications qui nous ont été distribuées. Ce congrès était intéressant au plus haut degré : il réunissait aussi les bibliothécaires que les professeurs, utilisateurs de ces bibliothèques des facultés. Il a été difficile de trouver un terrain d'entente : du côté des professeurs et des chercheurs, les interventions allaient, soit dans le sens des partisans d'un égocentrisme pur et simple, soit dans celui des modérés, qui, tout en reconnaissant les avantages d'une documentation à la portée immédiate des chercheurs, regrettaient le gaspillage des ressources qui découle des commandes effectuées dans les bibliothèques des instituts; sans aucune vérification préalable en vue d'éviter des doubles inutiles.

Ne pouvant pas étudier la situation actuelle dans toutes les bibliothèques françaises, j'ai cru utile de m'intéresser à l'état présent d'une bibliothèque de moyenne importance. J'ai choisie celle de Dijon^(*).

L'université de Dijon compte 12.500 étudiants, toutes disciplines comprises, réparties en 15 UER.^(**)

La bibliothèque universitaire emploie 51 personnes. L'année dernière, le conseil de la bibliothèque a procédé au recensement de toutes les bibliothèques d'instituts et de laboratoires. On en a dénombré 18 de sciences et "5 autres" qui ne méritent vraiment pas le nom de "bibliothèque". En médecine et pharmacie, on a retenu 17 bibliothèques, plus fournies en fonds qu'en sciences. Les abonnements varient de 1 à 30 périodiques. Le nombre d'ouvrages se situe entre 10 et 300.

En lettres, on compte 18 bibliothèques plus "6 autres" pour lesquelles, comme en sciences, il s'est avéré difficile de leur appliquer ce vocable.

(*) : Je dois ces renseignements à M. Christian Pierdet, bibliothécaire à l'université de Dijon.

(**) : UER : Unité d'études et de recherche.

FONDS :

On note la dispersion et la multiplicité. Le grand inconvénient est que cette multiplicité est due au hasard et non au choix volontaire, d'où une très grande hétérogénéité dans les bibliothèques.

A la section droit-lettres, il existe un fichier central des bibliothèques d'instituts. Les fiches sont envoyées directement par le personnel de ces bibliothèques à la centrale. On y relève un catalogue fantaisiste et une intercalation qui ne suit aucune règle. De même pour les périodiques est-il impossible d'en identifier les titres : on déplore aussi la disparition de plus en plus importante des ouvrages et de ces périodiques. Les enseignants "se servent" en effet très volontiers!

ACHATS :

Le conservateur en chef a essayé de prendre contact avec les facultés pour une tentative de mise en commun des politiques d'achats. Il n'existe malheureusement pas de commissions à cette fin. L'échange d'informations se fait par des relations personnelles. On ne trouve aucune trace d'élaboration d'un plan d'acquisitions. Des 210 abonnements de périodiques pris par les bibliothèques des facultés, 143 sont aussi à la bibliothèque de médecine. Il existe par exemple deux jeux du "chemical abstracts". Quand on connaît le prix d'abonnement à ce périodique - 2.445 \$ US., on comprend aisément pourquoi le conservateur en chef dénonce un gaspillage systématique de fonds.

CREDITS :

Le bibliothécaire en chef signale que les UER reçoivent beaucoup d'argent pour l'achat des livres. Ces sommes ne sont pas connues à la bibliothèque universitaire, et, les instituts ne tiennent même pas la ventilation de ces crédits. De même, certains secteurs reçoivent plus d'argent que d'autres. Seule la bibliothèque universitaire aurait pu, semble-t-il, corriger la répartition.

En 1975, les subventions à la bibliothèque universitaire ont été augmentées de 6%, alors que celles des UER ont été augmentées de 15%.

.../...

PERSONNEL:

Ces centres sont dirigés par des moniteurs, qui, non seulement n'ont pas de formation bibliothéconomique, mais qui, de plus, changent fréquemment. Seuls en effet, les dactylographes et les ouvriers bénéficient d'une réelle stabilité d'emploi. Au demeurant, cette instabilité des moniteurs s'explique par leur manque de motivation à s'occuper de ces bibliothèques.

RAPPORTS:

Les rapports entre le personnel enseignant et la bibliothèque universitaire sont plutôt superficiels. Aucune coopération n'existe de façon continue. Les rapports constructifs sont rendus difficiles du fait de la méconnaissance fréquente des problèmes bibliothéconomiques. Quant à ce personnel, la bibliothèque universitaire n'a aucune prise directe efficace sur lui.

Comme vous le voyez, la situation n'est pas brillante à Dijon. Dans toutes les bibliothèques universitaires françaises, les problèmes de rapports avec ces bibliothèques ne se posent peut-être pas avec la même acuité, mais des difficultés comparables sont signalées.

On est arrivé aujourd'hui à des palliatifs partiels ou inefficaces comme la diffusion et la centralisation des fichiers et la politique concertée d'achats. Les critères de ventilation rencontrent des difficultés aussi bien de définition que de mise en oeuvre.

Pourtant, les bibliothécaires français ne se découragent pas. C'est du moins ce que l'on peut retenir de cette journée d'étude de l'A.E.M.S.B. Des propositions concrètes ont été avancées et celles de M. Thirion, conservateur à la bibliothèque universitaire de Nancy et professeur à l'école nationale supérieure des bibliothèques méritent qu'on s'y attarde un peu.

.../...

Monsieur Thirion propose un changement dans la continuité, puisqu'il conseille, d'une part de s'accrocher à ce qui existe, selon ses propres termes, c'est-à-dire aux 160 bibliothèques actuelles liées au système "facultaire", et d'autre part, propose un plan d'intégration poussée avec les Bibliothèques d'Instituts, tout en tenant compte du désir de l'utilisateur d'être à proximité des documents. Il subdivise les bibliothèques en six niveaux.

NIVEAU A :

Il les appelle des bibliothèques de première intervention, liées à l'enseignement (1er cycle et un peu au delà). Ces bibliothèques consisteraient en salles de travail intégrées aux locaux d'enseignement ou très proches d'eux, salles contenant de 100 à 200 places. Le fonds devrait être toujours actualisé. Il varierait entre 5 et 10.000 volumes; C'est la bibliothèque d'une U.E.R. ou de sa moitié, si l'U.E.R. dépasse 1500 étudiants. Le nombre d'étudiants retenu varierait entre 700 et 800. Un sous-bibliothécaire ou un membre du personnel universitaire de qualification comparable pourrait diriger cette bibliothèque.

NIVEAU B :

Il s'agit des sections actuelles. Il les appelle "Bibliothèques de spécialité".

NIVEAU C :

Il classe dans cette catégorie les Services Centraux de la Bibliothèque Universitaire - uniquement les services techniques, administratifs et de conservation.

NIVEAU D :

Il propose le regroupement des bibliothèques du niveau B en "Bibliothèques interrégionales".

.../...

Le regroupement se ferait par des liaisons rapides et les Bibliothèques du niveau B envoyant à ce niveau les catalogues, les listes nouvelles d'acquisitions et les photocopies des sommaires de revues. Un tel système nécessiterait l'existence d'un télex et d'un service postal rapide.

NIVEAU E :

Monsieur Thirion classe ici ce qu'il appelle les "Bibliothèques Nationales de Prêt par spécialité". Ces bibliothèques devraient avoir un maximum de documents rares (périodiques, thèses, monographies très spécialisées, etc...). Elles devraient d'autre part travailler en liaison avec les bibliothèques de type B et D.

NIVEAU F :

Bibliothèques de Conservation. Celles-ci pourraient être pensées à l'échelon régional de programme ou académie, mais éventuellement en annexes des Bibliothèques du niveau D.

Ce sont là des objectifs à long terme que propose Monsieur Thirion. A plus ou moins court terme, il suggère de :

- 1) Faire un pool des moyens en locaux, personnel et crédits pour édifier le réseau A-B. Ceci se ferait par simple accord entre les universités.
- 2) Demander des subventions aux conseils généraux régionaux, d'universités pour réaliser le réseau B-D.
- 3) Demander au Ministère de réfléchir sur les problèmes que poserait le niveau E.

Il reconnaît qu'il faudra vivre au moins dix ans avant que ce niveau ne soit opérationnel.

Telles sont les propositions que Monsieur Thirion soumet aux responsables des bibliothèques universitaires françaises et à leurs utilisateurs pour essayer de sortir de l'anarchie actuelle.

.../...

Comme le dit Monsieur Thirion, ce programme n'est pas réalisable dans l'immédiat. Je pense que le problème le plus urgent se situe au niveau des commandes. D'ores et déjà, il s'avère nécessaire et urgent que les ressources des Bibliothèques Universitaires et celles des bibliothèques de service se complètent pour éviter un gaspillage qui me semble impardonnable, même dans un pays dit développé !

1.3. SITUATION DANS LES AUTRES PAYS.

Je l'ai déjà dit, il n'est pas question d'évoquer ici les problèmes qui se posent dans les bibliothèques universitaires du monde entier. Un tel travail aurait d'ailleurs très peu d'intérêt dans le contexte actuel de la bibliothéconomie. Quelques mots suffiront à démontrer que les difficultés rencontrées ne sont pas l'apanage d'un seul pays.

En 1949, au cours des journées d'étude organisées par la Bibliothèque de l'Université de Liège, le Dr A. Kessen, Bibliothécaire en chef de l'Université de Leyde, fit état de constatations semblables pour l'Allemagne, la Grande Bretagne, les Pays-Bas.

Quelques années avant, Karl Julius Hartmann, Bibliothécaire de l'Université de Göttingen, avait précisé la complexité du problème :⁽⁴⁾

" On s'est rendu compte depuis longtemps qu'il ne s'agissait pas ici d'une question qui, à force de patience, se résoudrait finalement d'elle-même. Depuis des dizaines d'années, on voyait clairement que l'évolution s'accélérait, approchait d'un point critique. Et aujourd'hui, on n'est toujours pas plus avancé, seulement, on se rend compte qu'on ne peut continuer ainsi".

(4) Les problèmes de la documentation dans les bibliothèques.

Journée d'étude organisée par la Bibliothèque de l'Université de Liège (24-27 octobre 1949). p 117.

ALLEMAGNE FEDERALE.

Dès 1954, la Deutsche Forschungsgemeinschaft mena une enquête auprès des bibliothécaires et des directeurs d'instituts pour connaître les liens unissant les instituts et les bibliothèques universitaires. Cette question a été mise à l'ordre du jour des journées d'étude tenues à Brême. Les bibliothèques d'instituts en Allemagne Fédérale sont aujourd'hui d'importance variable. On parvient à en dénombrer cent auprès d'une seule université. Elles sont indépendantes de la Bibliothèque centrale. Cette dernière, d'ailleurs n'est pas ouverte exclusivement au seul public universitaire : elle est également à la disposition des autres chercheurs scientifiques habitant la ville, la région où elle se trouve. Ainsi, les bibliothèques de Franckfort et de Cologne par exemple sont aussi des bibliothèques de ville (Stadt-und Universitätsbibliothek). Celles de Darmstadt, Göttingen et Hambourg jouent aussi le rôle de bibliothèque régionale ou de Bibliothèque d'Etat (Landes-und Universitätsbibliothek) ou Staats-und Universitätsbibliothek). Le lecteur qui voudrait en savoir plus à ce sujet pourrait lire deux ouvrages diamétralement opposés, l'un mettant en évidence les avantages de la décentralisation, l'autre ses inconvénients. (5)

GRANDE BRETAGNE

Le problème n'existe pratiquement pas. Il y a en effet très peu de bibliothèques d'instituts indépendantes de la Bibliothèque Centrale. D'ailleurs, ces premières, quand elles existent, sont des branches de la seconde. Elles sont sous l'autorité du Bibliothécaire en chef et tout le fonds figure dans le catalogue général de l'université.

Une politique des bibliothèques universitaires existe grâce au "Committee on libraries" de l'University Grants Committee", organisme chargé d'examiner les besoins financiers de l'éducation universitaire, renseigne le gouvernement sur l'affectation des subventions accordées par le Parlement pour satisfaire à ces besoins. Il est en outre indépendant de tout organe ministériel.

(5) Les deux ouvrages, le premier de DANTON(J.P.) et le second de WEHMER(C.) sont cités en bibliographie.

ETATS-UNIS.

Par opposition à l'Allemagne Fédérale qui a opté pour une décentralisation, aux Etats-Unis, on a très souvent supprimé des bibliothèques d'instituts et leur fonds a été aménagé dans une seule bibliothèque centrale. Jackson E. Towne donne l'exemple de "Michigan State college" où, pas moins de 31 bibliothèques d'instituts ont été fermées et centralisées(6). L.R. Wilson et M.F. Tauber précisent que, même quand elles existent, ces bibliothèques ne sont pas dispersées sur les quatre coins des campus : (7) " Although in many cases(the seminar libraries) have been transformed to departmental libraries, they may still be found on some american university campuses."

D'une façon générale, on remarque dans les pays développés, et ce pour des raisons diverses, très probablement en réaction contre l'esprit de certains professeurs qui ont fini par imposer les dites bibliothèques, un certain éveil, une certaine prise de conscience des bibliothécaires, et les propos du Dr. Kessel, cité plus haut, très pessimistes il y a plus de vingt ans, semblent dépassés aujourd'hui : (8) " Malgré des réglementations, souvent peu satisfaisantes, dans les Pays-Bas, en Allemagne et ailleurs, on peut constater pour l'Europe et dans une mesure moindre, pour l'Amérique, que le problème tellement important de la réglementation des rapports entre la bibliothèque de l'université et les bibliothèques d'instituts a été traité pendant des dizaines d'années avec un manque déconcertant d'initiative, d'esprit de suite et de compréhension de l'ensemble."

(6) TOWNE (Jackson E.).- Separately shelved college book collections.
In: "The library quarterly". V(1935). P. 326.

(7) WILSON (Louis Round) and TAUBER (Maurice F.).- The university library. Its organization, administration and functions.-
Chicago, 1948. P. 138.

(8) Les problèmes de la documentation dans les bibliothèques universitaires. Journées d'étude organisées par la Bibliothèque de l'université de Liège (24-27 oct. 1949).- Liège : Association des amis de l'Université, 1950. P.117.

Plus loin, le Dr. Kessel attribue la responsabilité de cet état de faits aux bibliothécaires, ce qui, de nouveau, semble ne pas être le cas aujourd'hui : (9) "Les causes de l'absence d'un arrangement efficace et adéquat aux Pays-Bas et ailleurs sont nombreuses. D'abord, il faut les rechercher dans la nature du problème lui-même, devenu peu à peu très compliqué; en effet, bien souvent il arrive que les points de vue et les solutions soient opposés. En second lieu les bibliothécaires eux-mêmes en étaient la cause. Dans de nombreux cas, ils avaient en outre la charge d'un professorat qui souvent devenait fonction principale. En troisième lieu, on peut attribuer la responsabilité de cette situation difficile aux directeurs des instituts qui manquaient le plus souvent, et qui manquent quelquefois encore, d'une notion précise de ce que doit être le travail et le but d'une bibliothèque d'institut.

Le nombre de colloques sur les bibliothèques universitaires ne cesse de croître, et chaque fois qu'une occasion se présente, les bibliothécaires ne manquent pas d'en évoquer très sincèrement tous les aspects, aussi bien avec les professeurs qu'avec les chercheurs. Un proverbe de mon pays dit : "UJA KUKIRAINDWARA ARAYIRATA", ce qui peut se traduire à peu près de cette façon : "Celui qui veut guérir d'une maladie doit pouvoir oser en parler." Cette maladie a été suffisamment exposée, le diagnostic est en cours.

2. SITUATION A L'UNIVERSITE OFFICIELLE DE BUJUMBURA.

2.1. PRESENTATION.

L'université Officielle de Bujumbura a été créée par l'arrêté royal du 10 janvier 1964. Elle est dotée de la personnalité civile, avec le statut d'association de droit public. L'article premier de l'arrêté royal précise que l'université est dite officielle parce que reconnue et patronnée par l'Etat.

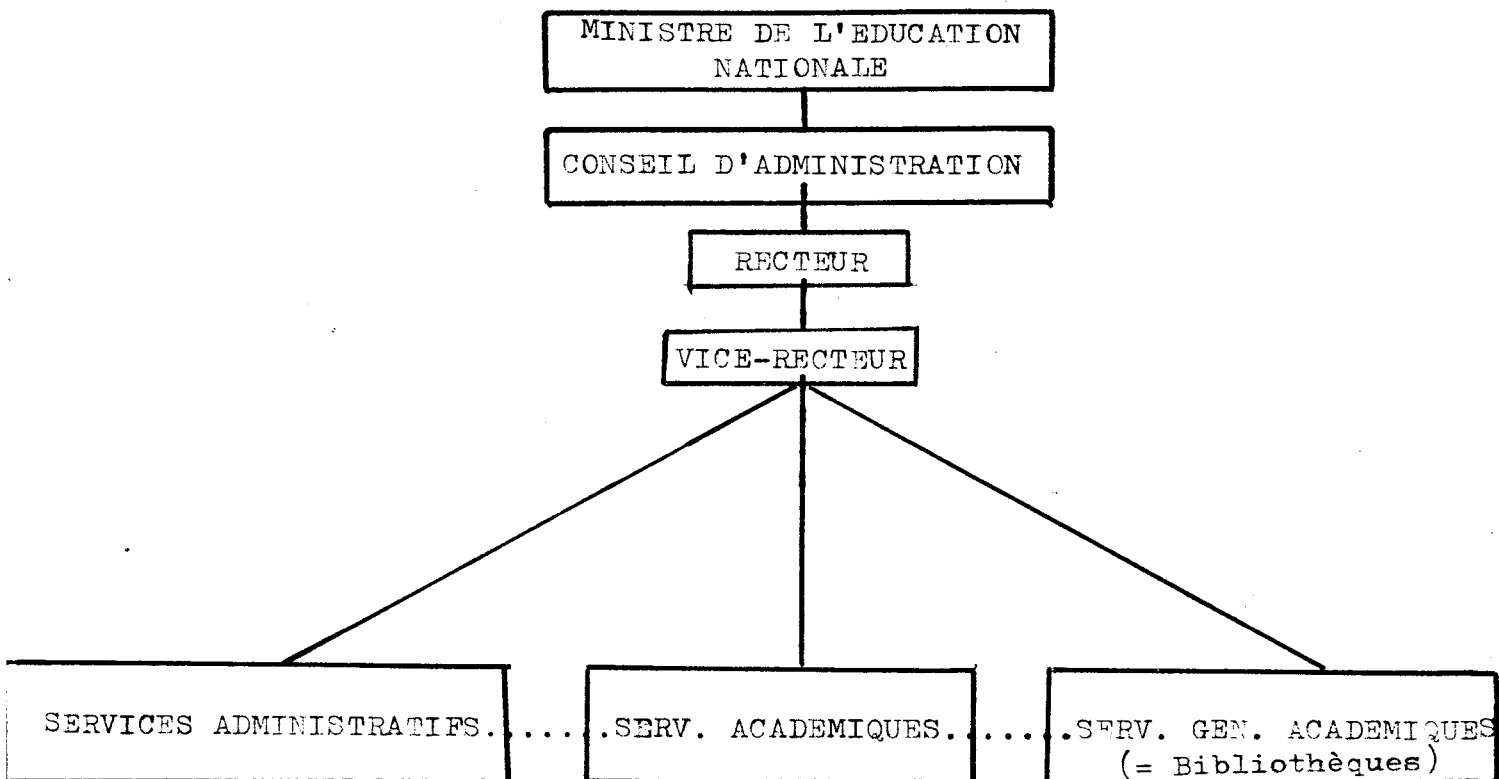
Elle compte aujourd'hui cinq facultés : philosophie et lettres - droit - sciences économiques et sociales - médecine - sciences. L'enseignement est encore organisé jusqu'au niveau des candidatures *.

(9) Ibid. P. 118.

*: Candidature: grade universitaire dans le système d'enseignement belge qui correspond aux deux premières années de l'université.

En 1964, première année de son fonctionnement, l'université comptait 154 étudiants. La population universitaire atteint aujourd'hui les six cents.

2.2. STRUCTURE.



L'université est dirigée par un recteur, secondé par un vice - recteur. Ces deux autorités sont nommées par décret présidentiel. Le recteur a des pouvoirs très étendus. En cas d'urgence, l'article 3 de l'arrêté royal n° 001/350 du 10 janvier créant l'université, l'autorise à prendre les mesures relevant en temps normal de la compétence du conseil d'administration, qui, lui, oriente la politique générale de l'université, approuve les programmes, nomme le personnel administratif, académique, et scientifique.

La bibliothèque fait partie des services généraux académiques. Les bibliothécaires de leur côté font partie du personnel scientifique et sont sous l'autorité directe du recteur.

Le décret-loi n° 100/97 du 1 septembre 1973 portant réorganisation de l'enseignement supérieur du pays en une seule institution publique dénommée " UNIVERITE DU BURUNDI "■, fusionne trois établissements :
...../.....

■ In: "Bulletin officiel du Burundi. N° 10/73 du 1er oct. 1973.

l'université officielle de Bujumbura, l'école normale supérieure et l'école nationale d'administration. Les nouvelles institutions ne sont pas encore mises en place et l'université officielle de Bujumbura continue à fonctionner comme par le passé.

SERVICES ADMINISTRATIFS.

Un directeur administratif coordonne ces services qui comprennent les départements suivants:

- comptabilité
- secrétariat
- gestion
- homes universitaires.

A la tête de chaque département se trouve un directeur.

SERVICES ACADEMIQUES.

C'est ici que nous retrouvons les facultés à la tête desquelles se trouvent les doyens.

SERVICES GENERAUX ACADEMIQUES.

Ces services comprennent essentiellement les bibliothèques.

FINANCES DE L'UNIVERSITE.

L'université jouit d'une autonomie financière. Les différentes ressources proviennent des subventions accordées par le gouvernement, de la coopération internationale et des différents organismes publics ou privés.

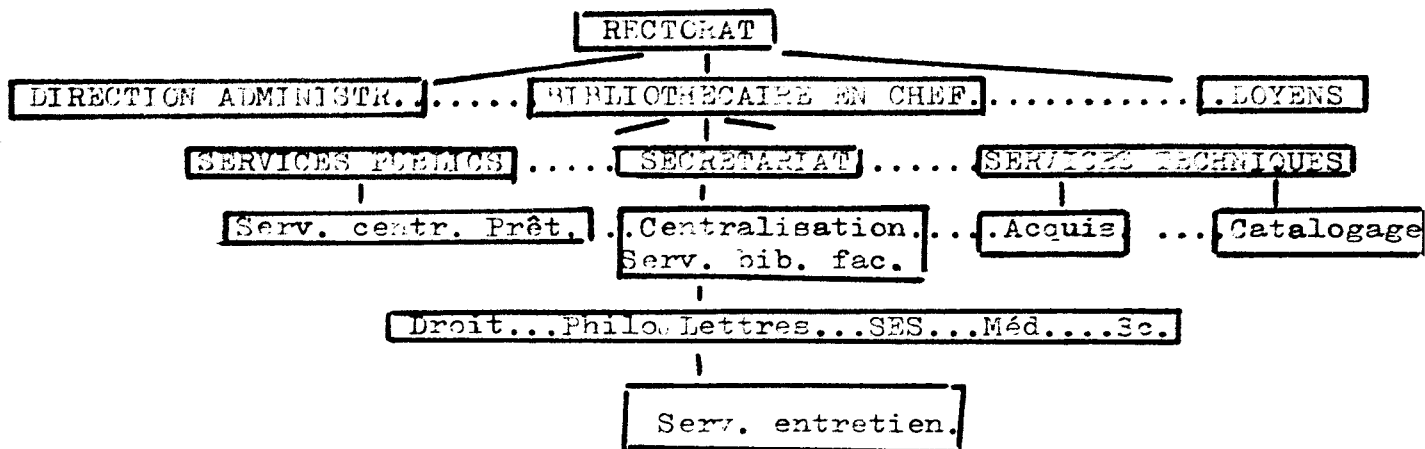
Cette deuxième ressource nous intéresse particulièrement dans la présente étude, puisqu'elle est à l'origine de l'existence des bibliothèques des facultés.

Une certaine interférence existe naturellement au sein des services. Elle est symbolisée sur l'organigramme par des traits discontinus. Les factures de la bibliothèque centrale sont, par exemple, acheminées à la comptabilité de l'université, contrairement au système français, où, au niveau de chaque bibliothèque universitaire ou interuniversitaire se trouve un agent comptable qui centralise les opérations comptables de toutes les sections avant de les transmettre au rectorat pour paiement.

Voilà donc en quelques mots, la structure de l'université officielle de Bujumbura.

.../...

2.3. BIBLIOTHEQUE CENTRALE.



NOTE :

- 1 bibliothécaire de l'assistance technique coordonne les services techniques - notamment le catalogage.
- 1 rédacteur, niveau "bac." coordonne les services du secrétariat

Logée dans un vieux bâtiment en plein centre de la ville, sans aucune possibilité d'extension, la bibliothèque centrale ne peut pas remplir convenablement sa mission. Sa surface utile ne dépasse guère 500 m². La salle de lecture ne peut recevoir qu'une centaine d'étudiants

- 37.000 volumes;
- 420 titres de périodiques;
- 13 agents dont deux bibliothécaires professionnels; voilà en gros sa carte d'identité de l'année dernière.

Elle est située à près de trois kilomètres de la majorité des "auditoires"^(*) et du campus universitaire.

Comme le dit bien le rapport final d'un groupe de travail de spécialistes de la documentation scientifique et technique en Afrique, l'un des problèmes fondamentaux des pays africains concerne les grandes distances qui séparent les scientifiques de leurs sources d'information. (10) Trois kilomètres représentent une grande distance et les étudiants hésitent avant d'entreprendre une telle marche à pied. La distance a donc joué un grand rôle dans le morcellement de la bibliothèque centrale.

Le deuxième facteur déterminant a été le bâtiment lui-même: cinq cents m² sont vite occupés dans un bâtiment qui n'a pas été conçu pour être une bibliothèque.

(10) Ed. par le Centre régional de science et de technologie pour l'Afrique.- Unesco House, p.o. Box. 30592 -Nairobi(Kenya).
.../...

(*) Entendre "salles de cours". Ce terme ne semble pas être utilisé en France.

Certaines facultés ont déménagé une partie ou la totalité des livres intéressant les disciplines enseignées et les ont installés dans des salles de cours ou de laboratoires, à la disposition de tout le monde, ce qui explique les disparitions, qui, devenant de plus en plus nombreuses, nous ont amenés à faire un rapport au recteur de l'université à ce sujet, tandis que simultanément nous proposons des mesures que nous indiquerons plus loin.

La bibliothèque centrale avait prévu ces dangers, mais les arguments des utilisateurs avaient théoriquement plus de poids : Une bibliothèque sans lecteurs n'a pas de raison d'être!

De peur que toutes les facultés ne suivent cet exemple, ce qui aurait signifié la mort pure et simple de la bibliothèque centrale, nous avons été amenés à proposer des solutions de rechange, qui, à la longue, devaient s'avérer inefficaces : nous avons modifié les horaires d'ouverture. Une permanence a été mise sur pied jusqu'à vingt-trois heures. Nous avons demandé et obtenu que les autorités administratives mettent un moyen de transport à la disposition des étudiants désireux de travailler jusqu'à cette heure. Quand on pense à la pénurie actuelle du carburant et à l'entretien des véhicules qui devient de plus en plus onéreux dans nos pays, on se rend compte des efforts que les autorités de l'université ont consentis pour inciter les étudiants à profiter de la bibliothèque au maximum. A la suite de la mise en circulation du bus, les statistiques de fréquentation avaient considérablement augmenté. La petite salle de lecture allait devenir insuffisante et nous nous demandions ce qu'il fallait faire, quand, un jour, on découvrit qu'en réalité, les chiffres n'avaient pas la signification qu'on attendait. Les dix premières minutes, la salle de lecture était archicomble. Elle se vidait progressivement pour se remplir à nouveau quelques temps avant la fermeture. La raison de ce flux et de ce reflux était très simple : les résidences étant situées en dehors de la ville, et pour rompre l'austère monotonie de la vie en cité universitaire, les étudiants préféraient profiter du transport gratuit pour aller voir des amis ou tout simplement assister à des manifestations culturelles en ville.

2.4. BIBLIOTHEQUES DES FACULTES.

Nous avons déjà vu comment la distance, l'exiguïté des locaux

.../...

de la bibliothèque centrale avaient été à l'origine de la naissance des bibliothèques des facultés. Si ces facteurs peuvent être également déterminants dans n'importe quelle bibliothèque universitaire du globe, il en est un autre qui est propre aux pays en voie de développement : c'est l'intervention financière de certains pays, pour la plupart européens, dans la vie d'une faculté.

Pour ce qui concerne le Burundi, à l'exception de la faculté de philosophie et lettres qui est entièrement ^{financée} par l'université elle-même, toutes les autres sont prises en charge par des pays amis.

Comme le dit le ministre burundais de l'Éducation Nationale et de la Culture dans un meeting public tenu à Bujumbura le 16 avril '75, en dépit d'autres besoins incalculables pour nos jeunes pays, un effort particulier a été fait pour améliorer l'enseignement: (11) "le budget du ministère de l'éducation nationale et de la Culture vient en tête des budgets accordés aux autres ministères...". La plus grande partie de l'aide étrangère passe également à l'Éducation Nationale. Le Burundi a répondu à l'appel de la conférence de Tananarive sur l'enseignement supérieur dont les recommandations sont inscrites dans un programme faisant l'objet d'un plan de développement de l'éducation en Afrique pour une période de vingt ans (1961-1980); et si ce programme semble ambitieux, c'est que les moyens utilisés pour y parvenir vont de la coopération régionale à la coopération internationale en passant par celle du continent africain. (12) Nous n'étudierons que la deuxième.

Suivant des accords et des arrangements particuliers signés entre le gouvernement du Burundi et ces pays amis, l'université officielle de Bujumbura bénéficie de bourses d'études, de frais de fonctionnement, de matériel didactique et d'équipement scientifique. Les professeurs sont directement payés par le pays d'origine. Chaque pays assistant nomme, en accord avec le gouvernement du Burundi, un chef de projet, qui est généralement en même temps doyen de faculté.

(11) Déclaration du ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture face aux problèmes actuels de la jeunesse étudiante.

In : "Flash-Infor" du 17 avril 1975. N° 1336. P. 2n-10n.

(12) UNESCO. L'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique.

-Tananarive, 3-12 septembre 1962, éd. par UNESCO, 1963.

2.4.1. FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES.

(Assistance technique : Suisse.)

Les textes qui régissent les relations entre le Burundi et la Suisse en matière de coopération universitaire sont les suivants:

-Accord entre la République du Burundi et la Confédération helvétique concernant la promotion de l'enseignement et de la recherche en sciences économiques et sociales à l'université officielle de Bujumbura - signé en date du 9 juin 1971. Cet accord est complété et précisé par:

-Un programme d'application concernant la promotion de l'enseignement et de la recherche en sciences économiques et sociales à l'université officielle de Bujumbura.

-Un communiqué conjoint publié à l'issue des entretiens entre la délégation suisse et la délégation burundaise.

-Un mémorandum concernant la promotion de l'enseignement et de la recherche en sciences économiques et sociales à l'université officielle de Bujumbura. Ce texte a été élaboré après le décret-loi n° 100/97 du 1 septembre portant sur la réorganisation de l'enseignement supérieur .

"La Suisse s'engage à mettre à la disposition du chef du projet, à l'intention de la faculté et de l'institut de recherche, un montant jusqu'à concurrence de x francs suisses pour les acquisitions de la bibliothèque" (Article 3.1c.)

Le chef de projet est ici en même temps doyen de la faculté dont il est le gestionnaire. La bibliothèque des sciences économiques et sociales faisant partie des services de cette faculté, le doyen en est juridiquement responsable. D'autre part, le même accord fait état de certaines ^{obligations} du Burundi, dont "le gouvernement s'engage à mettre à la disposition de la faculté le personnel administratif et le service... un secrétaire-rédacteur, deux dactylographes et un documentaliste et à prendre en charge leur salaire." (Article 3.2b.)

2.4.2. FACULTE DE DROIT + FACULTE DES SCIENCES.

(Assistance technique : Belgique.)

L'aide de la Belgique aux deux facultés fait suite à l'accord concernant la coopération belgo-burundaise signé entre le gouvernement de la République du Burundi et le gouvernement du Royaume de Belgique, accord prenant effet le premier octobre 1971.

.../...

Il est complété par :

- 2 arrangements particuliers relatifs au projet de coopération belgo-burundaise au sein de la faculté des sciences d'une part, au sein de la faculté de droit d'autre part.
- 2 dossiers techniques et financiers relatifs à cette coopération, le premier concernant la faculté des sciences, le deuxième la faculté de droit.

L'article 2 de l'accord précise que le gouvernement belge dans le cadre de projets annuels ou pluriannuels à convenir, s'engage à apporter à l'université officielle de Bujumbura, une coopération en personnel enseignant, scientifique, technique et administratif, appuyée d'une aide logistique, d'une aide en matériels didactiques et scientifiques ainsi que d'une aide complémentaire en bourses d'études post-universitaires.

Dans les documents relatifs aux arrangements particuliers annexés à l'accord, à l'article 3.1, il est stipulé que le gouvernement belge désigne, de commun accord avec le gouvernement du Burundi, un chef de projet responsable.

En ce qui concerne le matériel didactique et l'équipement scientifique, l'article 5 stipule que la propriété de ce matériel et de cet équipement sera transférée au gouvernement du Burundi à l'issue du projet.

Le paragraphe 1.1.2. du dossier technique et financier annexé à l'accord de coopération entre les deux pays, est consacré à la bibliothèque : "Ce poste comporte achat de livres, abonnements aux revues et le coût des reliures nécessaires à la bonne conservation des livres et revues. A la demande des professeurs, le doyen établit les listes des nouvelles acquisitions. Les commandes sont imputées au projet belge...".

.../...

2.4.3. FACULTE DE MEDECINE.

(Assistance technique : France)

L'accord-cadre en matière d'enseignement supérieur entre le Burundi et la France signé entre les deux gouvernements en date du 29 mai 1970 régit la coopération franco-burundaise.

Un comité paritaire franco-burundais créé par cet accord se réunit à la demande d'une des deux parties pour fixer certaines modalités d'application.

Des conventions annexes fixent les modalités d'intervention de l'aide française à la faculté de médecine. Cette aide est définie par des programmes pluriannuels mis en oeuvre par le comité paritaire: (voir les procès verbaux des réunions, notamment celles du 6 mai 1971 tenue à Paris ; celle du 14 décembre 1971 tenue à Bujumbura ; celle du 13 décembre 1972 tenue à Paris ; et enfin celle du 18 février 1974 tenue à Bujumbura).

Comme pour les trois autres facultés (droit, sciences, sciences économiques et sociales), la gestion est confiée au doyen de la faculté, chef de projet.

2.4.4. INCIDENCES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE ET DES BIBLIOTHEQUES DES FACULTES

En lisant les textes des accords, on remarque tout de suite que dans l'ensemble, les pays qui financent ces facultés tendent gérer eux-mêmes les fonds, par l'intermédiaire d'un chef de projet et sans la participation de l'Administration Centrale de l'Université composée uniquement de nationaux. La Belgique va d'ailleurs plus loin : elle précise que la propriété du matériel didactique et l'équipement scientifique (la bibliothèque est inscrite à ce chapitre) reste sa propriété jusqu'à la fin du projet (article 5).

.../...

Les rapports entre les doyens des facultés et l'administration centrale ont un caractère fonctionnel. Si ces rapports peuvent rester à ce niveau dans les autres services de l'université, les impératifs bibliothéconomiques interdisent que l'on puisse s'en contenter, le circuit du livre exigeant des techniques qui lui sont indispensables pour pouvoir parvenir à l'utilisateur. Nous pensons notamment à l'élaboration d'un catalogue qui est le cerveau même d'une bibliothèque : tous les professionnels du livre le savent, un livre qu'on ne peut pas repérer au moyen des fiches est un livre perdu. Notre premier souci a été de chercher à faire comprendre aux facultés la nécessité d'un catalogue collectif où devrait être inventorié tout ce que l'université possède comme livres. L'avènement de cet instrument fut le premier pas conduisant à la centralisation, et les conseils de M. Gelfand nous ont été d'une grande utilité pour atteindre ce but.

Abordant le problème des bibliothèques des facultés, M. A. Gelfand propose deux voies pour atteindre une centralisation : (13)

" a) une décision de la part de l'organe directeur de l'université centralisant toute l'administration des bibliothèques dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté.

b) une campagne de persuasion menée par le bibliothécaire de l'université et par l'organe directeur de cette dernière. Le bibliothécaire de l'université peut faire beaucoup pour amener les bibliothèques des facultés et des instituts à entretenir des relations plus étroites et mutuellement bénéfiques avec la bibliothèque centrale."

La première voie est une arme à employer en dernière extrémité. La persuasion est méthodiquement et psychologiquement une meilleure méthode. De toute façon, c'est souvent une question de personnes. Nous avons rencontré quelques difficultés chez les uns, alors qu'aucun problème ne s'est posé chez les autres.

(13) : GELFAND (A.).- Les bibliothèques universitaires des pays en voie de développement.- Paris : Unesco, 1968.
P. 48-49.

La faculté des sciences économiques et sociales par exemple, a préféré profiter des services de la bibliothèque centrale à tous les niveaux : acquisitions, classement, etc... Elle est actuellement la seule bibliothèque de faculté où l'on ne trouve pas de doubles inutiles, où la Classification Décimale Universelle est utilisée à cent pour cent.

Quant aux autres facultés, voyons rapidement ce qui s'y passe au niveau du personnel, du catalogage, et des acquisitions.

2.4.4.1. PERSONNEL.

La pénurie en personnel, surtout qualifié nous a mis devant un dilemme difficile à résoudre: d'une part, il était anormal que les bibliothèques des facultés continuent à se conduire comme bon leur semblait en ignorant complètement l'existence de la bibliothèque centrale. D'autre part, nous étions conscients de la masse de travail que représenterait la centralisation, avec nos moyens très limités aussi bien en personnel qu'en équipement technique : ce n'est que l'année dernière que nous avons pu acquérir une machine pour la multigraphie des fiches.

Profitant de la clause des accords qui stipule que le personnel administratif et de service est mis à la disposition des facultés par le Burundi, nous avons demandé que le personnel des bibliothèques soit directement engagé par nous. Ce droit-en quelque sorte droit de regard, non négligeable- nous fut accordé. Le rôle de ce personnel est aujourd'hui réduit à la surveillance puisque tous les travaux techniques s'effectuent à la bibliothèque centrale.

2.4.4.2. CATALOGAGE.

Le catalogage suppose une certaine technicité. Elle s'apprend. Ceci ne surprend pas les professionnels. Ils savent qu'on ne s'improvise pas catalographe. Mais si vous aviez essayé d'expliquer cela à un professeur de faculté il y a quelques années, il se serait moqué de vous. L'important pour lui était de disposer de "ses livres" et tout de suite. Avec ou non un "numéro" (entendez cote) qu'il ne cherchait d'ailleurs pas à comprendre. Aujourd'hui, du fait de l'accroissement de l'édition, la plupart de professeurs sentent que dès qu'on dépasse une certaine quantité de livres, un certain ordre, un certain classement, sont nécessaires.

C'était en tout cas notre impression quand nous recevions des paquets de livres des mains de certains professeurs pour le traitement. Jusque là il n'y avait guère de problèmes pourvu qu'on ne leur demandât pas d'où ces ouvrages venaient ! Une certaine habitude s'est donc installée depuis un peu plus de deux ans, et une bonne partie des ouvrages des facultés transitent par la Bibliothèque Centrale pour le catalogage.

C'est donc un arrangement, mais cet arrangement ne repose sur aucun texte. Un pourcentage important de livres y échappent malheureusement. Nous pensons qu'il est encore temps de faire quelque chose car nul n'ignore les problèmes que pose un récolement de plusieurs milliers d'ouvrages. Nous devons de toute façon y arriver, car, tôt ou tard ces bibliothèques devront réintégrer la Centrale. L'assistance technique n'est pas éternelle ; le bâtiment définitif de la Bibliothèque Centrale finira par être construit et la distance qui est peut-être la cause principale de cette décentralisation, sera prise en considération lors de la construction.

2.4.4.3. ACQUISITIONS.

S'il y a un point sur lequel nous avons connu un échec sérieux, c'est bien celui des acquisitions. La faculté des sciences économiques et sociales mise à part, toutes les autres commandent leurs achats où elles le veulent. Nos efforts de persuasion ont rencontré partout la même réponse : "ce n'est pas le Burundi qui paie, nous avons un chef de projet qui s'occupe des commandes - il ne faut surtout pas que notre ambassade trouve sur les documents comptables d'autres signatures que celles autorisées par notre pays", etc, etc.

Qu'il s'agisse du mobilier, du matériel de bureau, de fichiers ou de rayonnages, chaque faculté commande chez un fournisseur de son choix, d'où, manque d'unité et d'esthétique, et plus grave encore, un mobilier inhangeable.

Quant aux prix des livres, alors que la bibliothèque centrale dispose d'un fournisseur sérieux en Belgique qui a déjà fait ses preuves - consentant une remise importante et assurant un service soigné et régulier, certaines facultés passent leurs commandes très souvent chez le fournisseur le plus cher.

Les quelques exemples qui suivent se passent de commentaires.

-L'ouvrage suivant a été commandé chez un fournisseur de Liège pour un service de la faculté des sciences :

KAHAN (Théo.).- Théorie des groupes en physique classique et quantique.- Paris : Dunod, 1960-1972. 3 vol.

La facture du 31/12/1971 indique:

-Vol. 1 : 402 francs belges.

-Vol. 2 : 481 " "

-Vol. 3 : 970 " "

Quelques temps après, un professeur de cette même faculté profite de son congé en Belgique pour acheter le même ouvrage, sans évidemment se donner la peine de faire préalablement des vérifications, pour voir si le livre ne figure pas à la bibliothèque centrale ou aux bibliothèques des facultés. Cette fois-ci, la facture nous vient d'un libraire de Louvain. Les prix indiqués sont :

-Vol. 1 : 832 francs belges.

-Vol. 2 : 1069 " "

-Vol. 3 : 1069 " ". La facture date du 12/7/1972.

Ceci est un exemple pris au hasard parmi beaucoup d'autres.

Ce manque de coordination dans les acquisitions est non seulement la source de doubles inutiles, donc de gaspillage, mais également de perte de temps et d'énergie. L'exemple suivant en dira plus long :

L'ouvrage dont il est fait maintenant mention a été commandé plusieurs fois et catalogué à trois étapes différentes :

BARCHEWITZ (P.).- Précis de physique d'après les théories modernes.
- Paris : Doin, 1968.

Etape 1.

Le livre a d'abord été commandé par les services de la bibliothèque centrale à la suite d'une demande d'un professeur de la faculté des sciences. Prix : 452 francs belges. Quelques temps après, ce professeur demande que l'ouvrage en question soit transféré de la bibliothèque de la faculté à la bibliothèque centrale pour être classé avec les usuels.

Etape 2.

Pour ce transfert, il a fallu reprendre toutes les fiches et changer le sigle de localisation en mettant à la place celui des usuels. Une dizaine de fiches ont dû ainsi être retirées de

.../...

tous les fichiers. Il fallait également apporter des modifications dans plus de trois cents bulletins d'acquisitions que la bibliothèque centrale venait de publier.

Etape 3.

Quand nous avons commencé à cataloguer les livres de la bibliothèque de la faculté des sciences, nous avons constaté la présence de deux autres exemplaires du même ouvrage dont nous n'avions évidemment aucune trace dans nos fichiers. Un des deux exemplaires était un don de l'ambassade de France, l'autre avait été directement commandé par la faculté des sciences. Prix : 574 francs belges. (Facture du 3/1/1973.) Il fallait donc ressortir toutes les fiches comme à l'étape précédent, et procéder aux différentes modifications. Ainsi cet ouvrage a-t-il été catalogué trois fois à trois moments différents.

De semblables exemples pourraient être multipliés à l'infini. J'ai simplement voulu mettre en évidence, par des exemples concrets ce gaspillage d'énergie et de fonds et cette perte de temps dans une jeune université qui souffre déjà d'un manque de personnel et d'une insuffisance de crédits. Ce gaspillage se traduit également par des commandes de doubles qui ne sont pas indispensables, alors qu'il aurait fallu à mon avis diversifier au maximum les achats. Les doubles peuvent s'expliquer quand il s'agit de manuels de cours ou de traités, mais quand on pense que l'on peut rencontrer jusqu'à quatre jeux complets du "DICTIONNAIRE GRAND LAROUSSE" dans une même faculté, alors que des traités élémentaires font défaut, il y a de quoi être inquiet.

Pour essayer de mettre un frein à la prolifération des doubles, nous avons décidé d'éditer un bulletin d'acquisitions qui recense non seulement les nouveautés, mais également les ouvrages des facultés catalogués par les services de la bibliothèque centrale. Ce bulletin est distribué à tous les professeurs et assistants de l'université. Quelques facultés continuent malheureusement à passer des commandes sans penser à consulter ce bulletin. Parallèlement à celui-ci, nous publions une liste de périodiques auxquels la bibliothèque centrale était abonnée. Certaines facultés continuent néanmoins

.../...

à s'abonner aux revues qui existent déjà à la bibliothèque centrale.

D'une façon générale, les grandes difficultés se situent au niveau des commandes. Ces difficultés sont surtout dues à notre état de dépendance budgétaire. Les textes des accords devraient être repensés au bénéfice d'une gestion conjointe, entre le pays assistant et le pays assisté. Celui-ci devrait pouvoir fixer lui-même ses besoins prioritaires.

Monsieur Zimmermann, bibliothécaire à l'École Polytechnique Fédérale de Zürich, dans une communication faite au colloque de l'AUFELF^(*) organisé à Genève en 1965, condamne sans réserve la décentralisation au niveau des commandes dans une même université : (14) " Il serait déplacé que la bibliothèque d'institut fasse ses acquisitions elle-même, car des relations permanentes entre bibliothèque principale et bibliothèque spécialisée sont indispensables afin d'éviter des commandes sans méthode ou en double."

La FIAB(**) va encore plus loin et souligne les conséquences de la décentralisation sur le plan scientifique :

(15) " Un des problèmes les plus difficiles à résoudre en ce qui concerne les bibliothèques universitaires du monde entier, encore qu'il ne se pose pas partout avec la même acuité, c'est celui des relations entre bibliothèques centrales et bibliothèques d'instituts. A mesure que le monde scientifique et les programmes d'études se compliquent, ou que les spécialisations se multiplient, on constate aussi une multiplication rapide des instituts scientifiques. Au cours de ces dernières cinquante années, les bibliothèques de ces instituts - le plus souvent destinées à l'origine à n'être que des salles de lecture à l'usage des étudiants et des professeurs de faculté - ont fréquemment pris un tel essor qu'elles sont devenues des bibliothèques spécialisées indépendantes, qui, trop souvent n'ont guère de rapports - si même elles en ont - avec la bibliothèque centrale. Un tel développement peut créer sur le plan adminis-

(*) : Association des universités partiellement ou entièrement de langue française.

(**) : Fédération internationale des associations de bibliothécaires.

(14) : Les bibliothèques dans l'université : Problèmes d'aujourd'hui et de demain. Compte rendu du colloque tenu à Genève... - Montréal : AUFELF, 1965. P. 145.

(15) : Les bibliothèques dans le monde. Programme à long terme pour la FIAB. - La Haye : Nijhoff, 1963. P.49.

tratif une situation dont les incidences, sur le plan scientifique, sont fâcheuses pour l'université considérée dans son ensemble."

Si les bibliothécaires des pays dits développés ne voient que des inconvénients dans la décentralisation des services des bibliothèques au sein d'une même université, alors que, le plus souvent, les moyens financiers ne leur font pas défaut, à plus forte raison pour une bibliothèque d'un pays sous-développé, je pense que la centralisation est une nécessité. L'exemple de l'ouvrage de physique cité plus haut est suffisamment éloquent. Je crois que je n'exagère pas en affirmant qu'il a fallu mobiliser un minimum de quatre personnes pour "lui faire parcourir les trois étapes!" - du bibliothécaire chargé de la catalographie au magasinier. En comptant une moyenne de dix minutes par personne, ce livre a nécessité un total de quarante minutes pour être définitivement classé en rayon - temps qui aurait pu être utilisé à faire autre chose! Il est également intéressant de noter non seulement la différence des prix entre les différents fournisseurs, mais aussi un gaspillage pur et simple de 452 fr. + 574 fr. = 1.026 francs belges pour ce seul exemple - prix de 20 livres de la collection "Que sais-je?" - puisque cet ouvrage existait déjà (don de l'ambassade de France.) Je n'insiste pas, de plus, sur l'amortissement du matériel, ni sur le nombre de fiches détruites. Sachez seulement que 15 fiches de bibliothèque ne coûtent pas moins de 5 francs belges.

Nous venons de voir dans cette deuxième partie de la présente étude, les problèmes que posent les rapports entre les bibliothèques de facultés et la bibliothèque centrale d'une jeune université africaine. Nous avons vu que certains problèmes étaient spécifiquement africains.

Dans la partie qui suit, nous allons essayer de voir, selon nous, ce que devrait être une bibliothèque universitaire africaine. Les bibliothèques des facultés sont-elles un luxe ou une nécessité impérieuse? La bibliothèque universitaire africaine n'a-t-elle pas une mission qui lui est propre, et qui est différente de celle d'une bibliothèque universitaire européenne ou américaine?

3. QUELQUES REFLEXIONS SUR LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE AFRICAINE.

Nous l'avons vu, les difficultés sont nombreuses. Néanmoins, nous pensons qu'il y a moyen de les apaiser. Le problème fondamental est celui de notre état de sous-développement. C'est une réalité. Celle-ci devrait inciter les bibliothécaires africains à rechercher une bibliothéconomie typiquement africaine.

Nous pensons en effet qu'il existe une conception originale de la "Bibliothèque Universitaire Africaine", différente de celle d'Amérique ou d'Europe. Nos pays sont avant tout des pays de tradition et de culture orales. Avant de nous lancer dans une certaine transplantation des "bibliothèques nationales", "universitaires", "municipales" ou "scolaires" du type américain ou européen, nous devrions d'abord nous assurer que ces types de bibliothèques répondent réellement aux besoins de nos populations.

Il y a tout d'abord tous ces documents intéressant le passé, la vie et l'histoire de nos pays qui sont menacés de disparition. On ne devrait pas attendre la création d'une bibliothèque nationale, là où elle manque encore pour rechercher et collecter ces documents. Presque tous les pays africains ont leur université propre avec une bibliothèque. Le bibliothécaire africain, formé dans la plupart des cas dans les écoles de bibliothéconomie américaines ou européennes risque de se blottir derrière les distinctions ou types de bibliothèques tels qu'on nous les enseigne en bibliothéconomie spécialisée pour fuir devant des responsabilités qui sont pourtant les siennes. Nous pensons que toutes les bibliothèques universitaires africaines devraient remplir le rôle des bibliothèques nationales là où elles font encore défaut, notamment dans le domaine du dépôt légal. Nous partageons entièrement l'avis de Mgr. Bakole, vice-recteur de l'université Lovanium, quand il dit que (16) "la collecte systématique des faits et des témoignages des cultures africaines, qu'il faut analyser, interpréter d'une façon critique, synthétiser, consti-

(16) : In "Présence Africaine", 1er trimestre 1965. P. 150.

tue une des tâches urgentes, énormes, d'une importance inappréciable qui incombent à l'université établie sur le sol africain."

Dans un petit pays comme le Burundi, nous pensons non seulement qu'il serait ridicule de garder le système des bibliothèques de facultés, d'instituts ou de laboratoires, mais qu'il faudrait en outre réunir toutes les bibliothèques d'enseignement supérieur en une seule bibliothèque d'enseignement, de recherche, de conservation et même de lecture publique. Le décret-loi n° 100/97 du 1er septembre 1973 dont nous avons déjà parlé, et qui porte sur la réorganisation de l'enseignement supérieur au Burundi institue la fusion de l'Ecole Normale Supérieure, de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Université Officielle de Bujumbura. La fusion des trois bibliothèques exigera un travail de préparation considérable surtout dans le domaine du catalogage, puisque les trois bibliothèques utilisent des systèmes de classification différents. Cette grande bibliothèque est à construire. Elle pourrait traduire la concrétisation de la coopération internationale : nous avons vu en effet que trois pays, à savoir la Belgique, la Suisse et la France contribuent au développement de l'enseignement supérieur au Burundi en finançant directement les facultés de droit, des sciences, des sciences économiques et sociales et de la médecine. Il suffirait à cet effet que ces pays se mettent d'accord pour financer la construction d'une grande bibliothèque centrale. Ainsi, toutes les bibliothèques des facultés réintégreraient le bercail sans heurt, et ce geste serait un excellent témoignage de coopération ou plutôt d'aide dans le désintéressement, ce qui n'est pas toujours le cas dans cette deuxième moitié du vingtième siècle.

Nous reconnaissons la complexité du problème et nous sommes de l'avis de M. Gelfand qui admet qu'il est peu probable qu'une faculté se résigne volontiers à abdiquer tout ou partie de son autorité sur sa bibliothèque, à moins qu'on ne lui prouve qu'il est de son intérêt de le faire. Nous croyons fermement que les facultés de l'université officielle de Bujumbura seraient parmi les (17) "nombreuses facultés qui accepteraient de sacrifier leur autonomie

(17) : GELFAND (A)., op. cit., p. 35.

pour pouvoir bénéficier des services centralisés d'acquisitions, de catalogage, d'exploitation de la documentation, de reliure et de réparation des ouvrages, etc..."

Nous prenons le risque de mettre la charrue avant les boeufs en essayant de donner quelques éléments de définition de cette bibliothèque et de son fonctionnement - tel que nous le concevons.

3.1. ELEMENTS DE DEFINITION.

Le Burundi ne dispose pas d'un réseau de bibliothèques. La seule bibliothèque publique qui existait dans la capitale s'est vue vidée de ses collections. L'Armée Nationale possède actuellement le noyau de cette bibliothèque. C'est par décision du ministre de l'éducation nationale et de la culture que tout ce qui restait de la bibliothèque publique de Bujumbura a été, voici près de cinq ans, transféré à la bibliothèque des forces armées.

Les seules bibliothèques publiques du pays, assurant un service régulier de prêt sont les bibliothèques des centres culturels des ambassades de France et des Etats-Unis d'Amérique. Il existe des collections privées, non encore inventoriées, qui sont pour le moment de vraies bibliothèques spécialisées, telle que la bibliothèque du CELA^(*) dirigée par le R.P. Gobert à Muyange. Cette bibliothèque possède une collection importante de publications en langue nationale. Elle n'est malheureusement pas ouverte au public. Caritas-Burundi a créé un service de l'alphabétisation et de diffusion de la lecture^(**). Des initiatives existent mais l'essentiel travail reste à faire.

Comme le dépôt légal n'est pas encore créé, il n'existe pas de bibliothèque nationale. On peut concevoir parfaitement la future bibliothèque qui sortira de la fusion des trois instituts de l'enseignement supérieur comme la "Bibliothèque Nationale et Universitaire" débouchant sur la lecture publique.

Si toutes les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour ouvrir cette bibliothèque, notamment en matière de bâtiment et

(*) : CELA. D.S. 108 BUJUMBURA

(**) : Caritas-Burundi, B.P. 2110 BUJUMBURA.

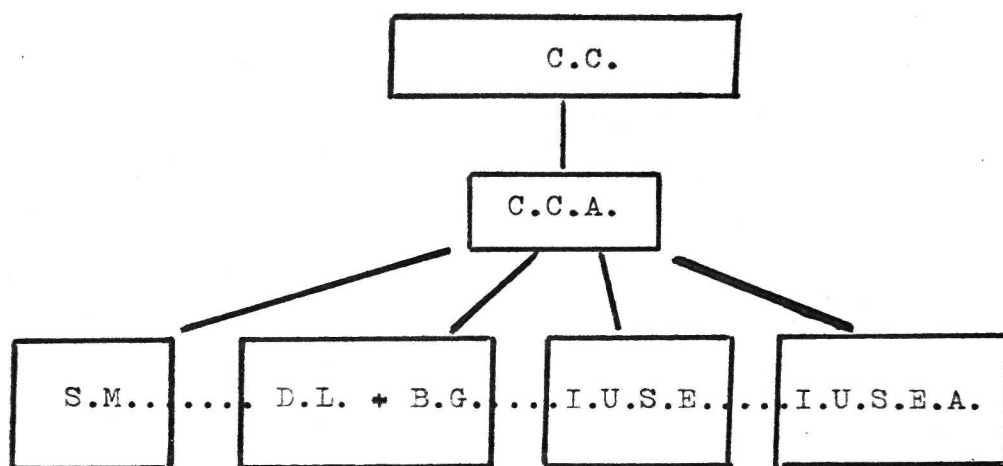
de personnel, nous pensons qu'il est grand temps d'y réfléchir. L'année prochaine, le Burundi comptera quatre bibliothécaires professionnels. Quant au problème du bâtiment, nous avons vu comment il pouvait être résolu, grâce à l'aide des pays amis qui contribuent déjà au développement de l'université officielle de Bujumbura. Il suffirait alors qu'une loi sur le dépôt légal soit promulguée et que les quatre bibliothécaires déterminent les besoins tout en donnant priorité à la formation du personnel de collaboration. Les bibliothécaires n'ignorent pas les difficultés qui découleraient de la création d'une bibliothèque nationale et universitaire, offrant en même temps des possibilités de lecture publique. De sérieux problèmes se posent notamment pour fixer les limites des services que cette bibliothèque pourrait rendre à l'enseignement, à la recherche, à la conservation du patrimoine national par le biais du dépôt légal, enfin à l'admission dans certains services publics, des personnes étrangères à l'université. C'est une question qui devrait être sérieusement étudiée au niveau national, par une commission mise en place par les autorités du ministère de l'éducation nationale et de la culture, comprenant notamment les bibliothécaires, un ou deux représentants du corps enseignant et une ou deux personnes qui ont déjà créé ou essayé de créer un service de lecture publique - nous pensons par exemple à Caritas-Burundi.

Dans les quelques lignes qui suivent, nous allons essayer de voir comment, avec des moyens très limités, notamment en personnel qualifié, l'on peut quand-même faire fonctionner cette bibliothèque nationale et universitaire et même...publique, dans la ligne de la réforme de l'enseignement supérieur du Burundi en cours de réalisation.

.../...

3.2. STRUCTURE.

La B.N.U. serait divisée en quatre sections à la tête desquelles se trouveraient des bibliothécaires professionnels ou conservateurs, suivant l'organigramme ci-après :



B.N.U. = Bibliothèque Nationale et Universitaire.

C.C. = Conservateur en Chef.

C.C.A. = Conservateur en Chef Adjoint.

D.L. = Dépôt légal.

B.G. = Bibliothèque Générale.

I.U.S.E. = Institut Universitaire des Sciences de l'Education.

I.U.S.E.A. = Institut Universitaire des Sciences Economiques et Administratives.

S.M. = Sciences et Médecine.

Dans l'immédiat, il faudrait un conservateur à la tête de chaque section. La B.G. comprendrait des ouvrages de culture générale et recevrait le dépôt légal. Il faudrait prévoir une grande salle de lecture accessible à tout le monde. Elle serait en quelque sorte la "Bibliothèque Publique". Le texte instituant le dépôt légal préciserait qu'un des exemplaires qui doivent être obligatoirement

.../...

déposés par l'éditeur irait directement à la B.G., ceci pour l'enrichir aux moindres frais.

La section de l'I.U.S.E. comprendrait l'actuelle bibliothèque de l'école normale supérieure et celle de la faculté de philosophie et lettres .

La section de l'I.U.S.E.A. comprendrait l'actuelle bibliothèque des sciences économiques et sociales, celle de l'école nationale d'administration et celle de droit.

La section de S.M. comprendrait quant à elle les bibliothèques actuelles des sciences et de médecine.

Ces trois sections répondent aux besoins de l'enseignement, tel que celui-ci a été défini par le décret-loi n° 100/97 du 1er septembre 1973. Il faudrait un minimum de six conservateurs dans l'immédiat : un conservateur en chef, un conservateur en chef adjoint qui s'occuperait de la coordination de toutes les sections, et quatre conservateurs à la tête de chacune d'elle. Or, quatre seulement seront disponibles dès la rentrée universitaire 1975/1976. Il faudrait donc envoyer deux candidats en formation, et, entretemps, le conservateur chargé de la B.G. et du D.L. assumerait en même temps les fonctions de C.C. et l'organigramme tel qu'il est proposé n'entrerait en vigueur qu'après que ces candidats auront terminé leurs études.

3.2.2. ORGANISATION DES SERVICES.

3.2.2.1. CATALOGAGE.

Aucun plan de classification n'est parfait. C'est du moins ce que nous disent les professeurs de catalographie. Les ajustements et les adaptations s'imposent quelle que soit la classification utilisée. La bibliothèque de l'université officielle de Bujumbura emploie la Classification Décimale Universelle. Cela provoque des difficultés dues aux dispositions assez inadéquates aux pays africains. Au demeurant, si on avait adopté la Classification Dewey, les mêmes difficultés auraient surgi. Celles-ci continueront à exister tant que les bibliothécaires africains ne se seront pas penchés sérieu-

sement sur la question, car, bien que la science comme telle soit universelle, il existe une histoire, une littérature, une linguistique africaines que seuls les bibliothécaires africains pourront inclure dans un plan de classification répondant à leurs besoins. En attendant cette classification africaine ou, du moins, une classification satisfaisant davantage nos besoins, il faut nous contenter de ce qui existe. Pour commencer, au niveau déjà du catalogage, je pense que nos catalogues internes n'ont pas vraiment besoin d'être détaillés, d'autant plus que la carence en personnel n'est un secret pour personne dans nos bibliothèques. Pour ce même genre de catalogues, je pense que l'on peut se passer des éléments comme la collation; et les notices peuvent être très simplifiées. Néanmoins, les bibliothécaires africains doivent pouvoir suivre les progrès réalisés dans le domaine du livre. C'est ainsi que dans le cadre du contrôle bibliographique universel, les normes de l'"international standard bibliographic description" devraient être scrupuleusement appliquées dans la section B.G. + D.L., embryon de la future bibliographie nationale. De même, alors que les bibliothèques d'Europe et d'Amérique, avec les progrès actuels de la technique, vont finir par remplacer l'homme par la machine dans le traitement du livre, le contexte économique-social de nos pays ne nous permet pas de disposer d'un équipement sophistiqué - qui, d'ailleurs nous semble déplacé - d'autant plus que faire fonctionner ce genre de matériel pose des problèmes en Afrique, où le personnel technique qualifié fait encore défaut pour l'entretien, sans parler de l'inexistence des services de réparation, les maisons vendant ces machines n'ayant pas de représentation sur place. Il faut bien sûr un minimum d'équipement technique au niveau de la multigraphie des fiches. Les quatre bibliothécaires de la Bibliothèque Nationale et Universitaire du Burundi devraient, dès les premiers jours, réfléchir sur ce problème de catalogographie en essayant de la simplifier au maximum, tout en tenant compte de la coopération internationale entre les bibliothèques.

3.2.2.2. ACQUISITIONS.

La liberté serait laissée aux conservateurs, responsables des sections pour le choix des ouvrages, en collaboration avec un professeur représentant chaque institut universitaire et désigné par le conseil professoral. Ceci pour donner priorité aux ouvrages en

rapport avec les programmes des enseignements. Quant à la bibliothèque Générale, le choix des ouvrages serait fait aussi bien par les conservateurs que par un comité de lecteurs qui seraient choisis parmi les lecteurs les plus assidus de la B.G.

Voilà donc en quelques mots, la future B.N.U. telle qu'elle devrait se présenter. L'organisation serait centralisée à tous les niveaux et un catalogue collectif recenserait les ouvrages des quatre sections.

A l'exemple des bibliothèques allemandes, cette bibliothèque ouvrirait ses portes à toute personne désireuse d'accéder à la culture. La réglementation des services de prêt devrait être ultérieurement étudiée, mais d'ores et déjà, comme elle se trouverait sur le campus universitaire, près des résidences des étudiants, le prêt de livres à domicile dans les sections, à l'exception de la B.G., devrait être très limité pour donner des chances égales à tous les utilisateurs. Les sections devraient être plutôt des bibliothèques de consultation sur place. Le magasin traditionnel serait maintenu pour des livres qu'on ne pourrait pas mettre en libre accès dans les sections. Les lecteurs, surtout étudiants, devraient être initiés à l'usage des catalogues. En effet, la plupart des étudiants africains, quel que soit leur niveau, ne connaissent pas bien les services que la bibliothèque est à même de leur rendre. Alors que l'étudiant européen ou américain est en contact avec le livre depuis son enfance, grâce aux réseaux des bibliothèques enfantines, publiques et scolaires, l'étudiant africain termine souvent ses études secondaires sans avoir jamais vu une bibliothèque. Les bibliothèques scolaires sont souvent inexistantes, et ne parlons même pas de bibliothèques pour enfants.

4. CONCLUSION.

Dans la présente étude, nous avons essayé de poser les problèmes qui découlent de l'existence de plusieurs bibliothèques à côté de la bibliothèque universitaire dans les pays développés.

.../...

En partant de l'expérience française, des différentes tentatives des bibliothécaires pour essayer de résoudre les multiples problèmes, nous sommes arrivé à la situation d'une petite bibliothèque universitaire africaine qui a ses problèmes spécifiques. C'est à partir de ces problèmes que nous avons essayé de donner quelques éléments de définition de ce que devrait être, d'après nous, la bibliothèque universitaire africaine. Nous nous sommes placé dans un contexte bien déterminé, celui de la réforme de l'enseignement supérieur que vient de décréter le Président de la République du Burundi. Cette bibliothèque, nous l'avons voulue ouverte à tous. Nous avons en effet tenu compte du fait qu'il n'existe, ou pratiquement pas d'autres bibliothèques dans le pays qui puissent accueillir toutes les personnes désirant accéder à la culture. Notre proposition a été d'améliorer ce qui existe pour un meilleur rendement. Nous l'avons dit dès les premières lignes du présent travail, la littérature de bibliothéconomie africaine fait défaut aujourd'hui. Le terrain reste inexploité. Notre plus grand souhait est que cette minime contribution à cette science puisse susciter chez les collègues africains un besoin de recherche dans ce domaine, pour que demain, ceux qui nous suivront aux bancs de cette école, ne soient pas pris au dépourvu, ou en tout cas, n'aient pas beaucoup de peine à définir la "Bibliothèque Universitaire Africaine".

x

x

x

T A B L E D E S M A T I E R E S.

	Pages
0. INTRODUCTION.....	1
1. LE PROBLEME VU DANS SON ENSEMBLE	
1.1. HISTORIQUE.....	3
1.2. SITUATION ACTUELLE EN FRANCE.....	6
1.3. SITUATION DANS LES AUTRES PAYS.....	12
2. SITUATION A L'UNIVERSITE OFFICIELLE DE BUJUMBURA	
2.1. PRESENTATION.....	15
2.2. STRUCTURE.....	16
2.3. BIBLIOTHEQUE CENTRALE.....	18
2.4. BIBLIOTHEQUE DES FACULTES.....	19
2.4.1. FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	21
2.4.2. FACULTE DE DROIT + FACULTE DES SCIENCES.....	21
2.4.3. FACULTE DE MEDECINE.....	23
2.4.4. INCIDENCES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE CEN- TRALE ET DES BIBLIOTHEQUES DES FACULTES.....	23
2.4.4.1. PERSONNEL.....	25
2.4.4.2. CATALOGAGE.....	25
2.4.4.3. ACQUISITIONS.....	26
3. QUELQUES REFLEXIONS SUR LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE AFRICAINE.....	31
3.1 ELEMENTS DE DEFINITION.....	33
3.2. STRUCTURE.....	35
3.2.2. ORGANISATION DES SERVICES	
3.2.2.1. CATALOGAGE.....	36
3.2.2.2. ACQUISITIONS.....	37
4. CONCLUSION.....	38
5. BIBLIOGRAPHIE.....	41

5. BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE.

Le complément de bibliographie qui suit ne prétend avoir aucun caractère exhaustif ou impératif. Nous n'avons retenu que les articles de périodiques et un certain nombre d'ouvrages sur le sujet, disponibles à la bibliothèque de l'école.

D'autre part, alors que nous venions de terminer la dactylographie de ce travail, nous avons reçu le compte-rendu de la journée d'étude de l'A.E.N.S.B. (cf. p. 6, dernier paragraphe). Ce compte-rendu n'apporte rien de nouveau à propos de la situation actuelle en France. (cf. Bibliographie de France, n° 12, 19 mars 1975, p. 404-405).

Il faut néanmoins signaler l'article de Mme A. Brunello - à propos de la journée de l'association de l'E.N.S.B. - point de vue d'un bibliothécaire d'institut scientifique - In : Bibliographie de la France, n° 16, 16 avril 1975, p. 600-602.

Mme A. Brunello engage la polémique habituelle visant à "défendre l'autonomie des bibliothèques d'instituts". Elle utilise quatre arguments que l'on retrouve par ailleurs dans tous les articles des "défenseurs de la cause des bibliothèques d'instituts":

- Disponibilité dans le temps - par une large ouverture dans la journée, le samedi et pendant les vacances universitaires.
- Rapidité - grâce à un classement simplifié - à l'accès aux collections- à la mise à disposition rapide des documents et des périodiques en particulier.
- Aide aux lecteurs - grâce aux photocopies de certains documents, en passant par la recherche d'une adresse ou l'orientation vers une autre bibliothèque - présence dans la salle de lecture d'un personnel qualifié.
- relative souplesse administrative où beaucoup de questions peuvent être réglées directement "à l'amiable".

Revenir sur ces arguments n'est pas notre propos.

.../...

Certains d'ailleurs se passent de commentaires. Nous avons suffisamment parlé de ce "personnel qualifié" à la page 9. Quant à l'aide aux lecteurs - au moyen de la photocopie notamment - toutes les bibliothèques universitaires françaises que nous avons visitées en disposent. De plus, le service de renseignements et de références s'est développé ces dernières années dans les bibliothèques universitaires françaises et sont dirigés non pas par des moniteurs, mais par des bibliothécaires ou sous-bibliothécaires professionnels!

x

x x

- BRYANT (Douglas W.).- University libraries and the future.
In : "Library association record", vol. 68,
n° 1, january 1966, p. 2-8.

- COLLON (Georges).- Les bibliothèques d'instituts et de laboratoires de l'université de Strasbourg et de leurs relations avec la bibliothèque nationale et universitaire.
In : "Cahiers des bibliothèques de France" -
III - Les bibliothèques et l'université. 1955,
p. 235-243.

- EVANS (Evelyn J.A.).- Les bibliothèques des pays d'Afrique occidentale d'expression anglaise.
In : "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques," n° 5, sept.-oct. 1961, p. 239-243.

- DANTON (J. Periam).- Book selection and collections : a comparison of german and american university libraries.
- New York and London, 1963.

- Deux colloques internationaux. Quelques problèmes actuels des bibliothèques universitaires.
In : "Bulletin des bibliothèques de France,"
n° 6, juin 1966, p. 201-221.

- GROENBERG (L.).- La bibliothèque universitaire moderne.- Paris : Association internationale de documentalistes et de techniciens de l'information, 1968, 18 ff. multigr.

.../...

- HALDSWORTH (H.).- Les bibliothèques universitaires et spécialisées et l'enseignement supérieur en Afrique.
In : "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques" n° 5, sept.- oct. 1961, p. 268-273.

- HAVARD-WILLIAMS (P.).- Les bibliothèques universitaires d'aujourd'hui.
In : "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques", vol. XIII, 1959, p. 110-114 et 141.

- HOCKEY (S.W.).- Les bibliothèques des pays d'Afrique ~~Orientale~~ d'expression anglaise.
In : "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques", n° 5, sept.-oct. 1961, p. 244-248 et 251.

- LASSO DE VEGA (Xavier).- Bibliothèque universitaire centrale et bibliothèques des facultés.
In : "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques", vol. XVI, 1961, p. 195-200

- Mc ANALLY (Arthur).- Coordinating the departmental library system.
In : "Library quarterly", 1951, p. 113-119.

- MARTY (Henriot).- Les rapports entre bibliothèques centrales et bibliothèques d'instituts et de laboratoires. Exposés faits à une séance de l'Association des Bibliothécaires Français en mars 1960 par Henriot Marty, Gabrielle Duyrat et O. de Preobrajensky.
In : "A.B.F., bulletin d'information", n° 33, nov. '60

- MAYS (Elisabeth M.).- Les problèmes que pose la création de nouvelles bibliothèques universitaires.
In : "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques", n° 2, 1966, p. 58-70.

- MARDER (Joan V.).- The future development of libraries of higher education.
In : "Education libraries bulletin", n° 24, autumn 1965, p. 25-36.

- MILLER (Robert A.).- Centralization versus decentralization.
In : "ALA bulletin", 1939, p. 75-79 and 134-135.

- Organisation of college and university libraries.
In : "Library trends", 1952, p. 20-36.

- PIQUARD (Maurice).- Les bibliothèques d'instituts de Paris. Facultés des lettres et disciplines littéraires.
In : "Cahiers des bibliothèques de France" III. Les bibliothèques et l'université. 1955, p. 223-233.

- ROJNIC (Matko).- University libraries in a double function. National and university libraries, regional and university libraries, city and university libraries and their double function.
In : "Libri", vol. 16, 1966, n°2, p. 140-147.

- ROBERTS (Norman).- University libraries.
In : "Library association record", vol. 75, n° 11, nov. 1973, p. 219-221.

- Situation des bibliothèques universitaires dans un certain pays.
In : "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, n° 3, mai-juin 1963.

(il s'agit d'un article anonyme d'un expert de l'Unesco qui critique l'organisation des bibliothèques universitaires dans un pays africain qu'il ne cite pas.)

- THOMPSON (James).- An introduction to university library administration...- London : C. Bingley, 1970.- 136p.

- THOMPSON (Lawrence S.).- The historical background of departmental and collegiate libraries.
In : "Library quarterly", 1942, p. 49-74.

- TVEETERAS (Harold L.).- The university library and the institute libraries. A system of cooperation.
In : "Libri", 9, 1959, p. 1-8.

- VARLEY (D.H.).- Conférence des bibliothèques universitaires d'Afrique Tropicale.
In : "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, n° 2, mars-avril 1965, p. 78-81.

WEHMER (Carl).- The organization and origins of german university.
In : "Library trends", vol. 12, 4(1964) : european university libraries current status and developments, ed. by R. Vosper.

- WILSON (Louis Round); TAUBER (M.F.).- The university library.-
New York : Columbia University Press, 1956.
(Contient une abondante bibliographie sur les bibliothèques universitaires.)

-WUILLERET (René de).- Bibliothèque centrale et bibliothèques de séminaires ou d'instituts. Exposé présenté à l'occasion de l'assemblée de l'association des bibliothécaires suisses tenue à Fribourg le 21 sept. 1968.- 12 ff. multigr.

x x
x

